

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'EVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« S'engage, en matière d'agriculture, conformément aux préconisations du SDRIF en faveur de la transition écologique et sociale et de la mutation de la production agricole :

- à lancer une réelle politique de soutien à l'agriculture paysanne, aux petites fermes et à la diffusion locale de leurs produits,
- à prendre des mesures ambitieuses pour réduire drastiquement les usages de produits phytosanitaires en agriculture, pour accompagner les producteurs agricoles vers la sortie du glyphosate, notamment par un soutien renforcé aux conversions à l'agriculture biologique.

Exposé des motifs :**Accélérer la conversion de l'agriculture francilienne vers une logique de transition écologique et sociale**

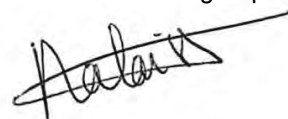
Le SDRIF contient un ensemble de préconisations visant à faire évoluer l'agriculture francilienne dans une logique de transition écologique et sociale. Ces préconisations mentionnent notamment la nécessité de développer les circuits courts, de faire évoluer les superficies agricoles vers la production alimentaire locale, et de prendre davantage en compte les enjeux écologiques et sanitaires liés à la production agricole.

Autant de questions auxquelles nos concitoyens sont aujourd'hui de plus en plus attentifs, et sur lesquels le Pacte agricole mis en place par la Région en 2018 manque d'ambition.

Les objectifs du SDRIF sont ici loin d'être remplis, et il importe donc de donner une impulsion plus forte à la politique agricole régionale pour y parvenir.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-019

BILAN DE L'ÉVALUATION DU SDRIF

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s)

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« S'engage, conformément à l'objectif du SDRIF visant à enrayer la perte de biodiversité, à lancer d'ici le début 2020 un véritable plan de sauvegarde de la biodiversité en Ile-de-France, pour lequel l'ARB sera mobilisée. Chef de file en matière de biodiversité, la Région Ile-de-France s'engage ainsi à relancer la dynamique engagée dans ce domaine avant 2015. Elle mobilisera en ce sens, contrairement aux années 2016, 2017 et 2018, un budget conséquent en faveur de la protection et de la préservation de la biodiversité, notamment via l'action de l'ARB. »

Exposé des motifs :

Relancer une vraie politique de protection de la biodiversité pour répondre à des objectifs amplifiés du SDRIF

Le SDRIF soulignait en 2013 à la fois la grande richesse écologique de l'Ile-de-France, et les fortes menaces qui pèsent sur sa biodiversité, liées notamment aux logiques d'urbanisation et aux effets de l'agriculture intensive.

Cet aspect est cependant en retrait dans l'évaluation qui est présentée ici.

Depuis 2015, alors qu'il est indispensable de redoubler d'efforts, la Région a mis de côté cet enjeu ; les moyens extrêmement réduits alloués par l'exécutif régional à la nouvelle Agence régionale de la biodiversité en témoignent.

Ces derniers mois, les experts de la Plate-Forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) rappelaient que, partout sur la planète, le déclin de la biodiversité se poursuit, « réduisant considérablement la capacité de la nature à contribuer au bien-être des populations », et que ne pas agir pour stopper et inverser ce processus revenait à mettre en péril « non seulement l'avenir que nous voulons, mais aussi les vies que nous menons actuellement ».

Ce message doit, plus que jamais, être pris avec le plus grand sérieux, y compris à l'échelle régionale.



Il importe donc, à l'heure de l'évaluation du SDRIF, d'y répondre concrètement, de relancer efficacement l'action régionale en ce domaine et de l'amplifier.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'EVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« S'engage, conformément à l'objectif fixé par le SDRIF visant à accélérer la rénovation urbaine en répondant de façon plus ambitieuse aux enjeux climatiques, à relancer significativement son aide aux réhabilitations de logements locatifs sociaux. »

Exposé des motifs :**Relancer la réhabilitation du parc locatif social pour répondre aux objectifs du SDRIF**

Alors que le SDRIF souligne la nécessité d'engager plus fortement la Région dans la politique de transition énergétique, aujourd'hui incontournable pour répondre aux enjeux climatiques, l'exécutif régional n'a cessé depuis trois ans de réduire les moyens de l'action « Réhabilitation du parc locatif social ».

Ainsi, les moyens alloués à cette action sont devenus depuis 2015 quasi inexistant dans le budget régional.

L'exécutif ne peut prendre pour excuse l'idée que « le SDRIF reste limité dans sa capacité à développer des outils pour l'amélioration du parc de logements », pour mener une politique précisément inverse aux préconisations du SDRIF.

Au regard des besoins et des urgences en matière de réhabilitation énergétique du bâti en Ile-de-France, la Région doit au contraire s'engager dans une politique beaucoup plus volontariste en ce domaine.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-019

BILAN DE L'ÉVALUATION DU SDRIF

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« S'engage clairement contre la réalisation du projet CDG Express et en faveur de l'amélioration des transports publics du quotidien sur le réseau Paris-Nord, passant notamment par la modernisation du RER B, et la mise en œuvre dans les plus brefs délais de la ligne 17 du Grand Paris Express ».

Exposé des motifs :Abandonner le projet CDG Express

Le projet privé CDG Express est aujourd'hui massivement rejeté par les habitant.e.s des territoires concernés, les usagers, leurs associations et les élu.e.s locaux, qui ont exprimé leurs préoccupations quant à la dégradation des transports du quotidien causée par la mise en œuvre de ce projet.

Ces préoccupations sont parfaitement légitimes, puisque toutes les expertises montrent qu'aussi bien les travaux que la circulation du CDG Express dégraderaient encore plus le fonctionnement de ces transports publics du quotidien, et en premier celui du RER B et des lignes de transiliens du réseau Nord.

La concertation du préfet n'a répondu à aucune de ces préoccupations. De même, aucun des deux scénarios présentés par ce dernier n'apporte de réponse, bien au contraire. Le compromis de la présidente de la Région Ile-de-France et d'IDF Mobilités consistant à accepter la mise en œuvre du projet après les JOP de 2024, sous réserve de la création d'un hypothétique fonds d'indemnisation des usagers n'est pas tenable.

Aucune garantie n'est apportée, et ne sera jamais apportée par l'État quant au maintien de la ponctualité, de la fréquence, des interconnexions des transports du quotidien, ni quant à l'équilibre économique du CDG Express qui s'annonce déficitaire.

La stratégie de passage en force du gouvernement n'est pas acceptable. La véritable question qui est aujourd'hui posée à notre collectivité, compétente en matière d'aménagement et de transports, est : faut-il réaliser ce projet et non une question de calendrier. Jamais le rejet de ce train bien nommé « train pour les riches » n'a été aussi fort et n'a rassemblé un arc de forces aussi diverses. C'est à cette question que l'évaluation du SDRIF doit répondre.

Pour rappel, le SDRIF indique que « les débats relatifs à la ligne Pleyel-Roissy du métro automatique du Grand Paris Express et au projet CDG Express ont montré la nécessité



d'une liaison rapide entre le cœur de l'agglomération et la plateforme aéroportuaire de Roissy, **desservant les territoires enclavés du nord de l'Île-de-France** ». Le CDG express ne desservira aucun de ces territoires et donc ne répond pas aux prescriptions du SDRIF.

C'est donc bien, parallèlement au renforcement de la ligne du RER B, une mise en œuvre dans les meilleurs délais de la ligne 17 du Grand Paris Express qui pourra assurer cette liaison rapide avec une vraie desserte des territoires. Le choix de la Région doit donc être clair : moderniser et développer les transports du quotidien pour des millions de Franciliens et donc abandonner le CDG Express qui ne concernerait qu'une poignée de riches touristes.

Il est donc temps que la Région Île-de-France affirme, aux côtés des habitant.e.s, des usagers, des élu.e.s locaux, et conformément aux objectifs du SDRIF, son refus catégorique du CDG Express.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'ÉVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« Décide, conformément aux objectifs de rééquilibrages territoriaux fixés par le SDRIF, de revoir sa politique d'aide aux départements de manière à soutenir davantage les territoires les plus défavorisés ».

Exposé des motifs :**Assurer une politique régionale de dotations aux départements pour lutter réellement contre les déséquilibres territoriaux**

Il ressort de la présente évaluation du SDRIF que, cinq ans après l'adoption de ce document, des déséquilibres territoriaux forts persistent en Ile-de-France.

Si le présent rapport mentionne les inégalités concernant les territoires les moins richement dotés de l'ouest et du sud-ouest de l'Ile-de-France, comme le nord des Hauts-de-Seine et le nord de l'Essonne où des efforts supplémentaires doivent effectivement être réalisés concernant certaines villes et quartiers, il convient de mentionner également les lourdes inégalités qui touchent les territoires du nord comme la Seine-Saint-Denis.

Or ce département est celui qui a subi les plus fortes baisses de dotations régionales depuis 2015 (-471% sur la période 2014-2018 ; et de 19,77€ par habitant en 2015 à 5,5€ par habitant en 2018).

Pour répondre véritablement aux objectifs du SDRIF en matière de rééquilibrage territorial, il est donc indispensable que la Région procède à un rééquilibrage de ses dotations aux départements.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-019

BILAN DE L'ÉVALUATION DU SDRIF

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s)

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« S'engage, afin de renforcer la diversité économique de l'Île-de-France, de favoriser la conversion écologique et sociale de son économie conformément aux objectifs fixés par le SDRIF, à revoir sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, pour permettre un réel développement de ce secteur, dans le respect des valeurs et des principes qui la fondent. »

Exposé des motifs :

Faire davantage évoluer l'économie francilienne vers la transition écologique et sociale, par un soutien accru à l'ESS

Le SDRIF fixe comme objectif de renforcer la diversité économique et de favoriser la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne. Il préconise notamment, en ce sens, de mobiliser les acteurs économiques régionaux dans la recherche de l'utilité sociale, et dans ce cadre de consolider l'économie sociale et solidaire francilienne.

Cependant depuis 2015 la politique régionale en matière d'ESS a essentiellement consisté à dévoyer celle-ci, en la conformant aux intérêts des grands groupes et aux logiques de la compétition économique, l'éloignant ainsi des objectifs sociaux qui la fondent.

Il est donc proposé ici de remettre la politique régionale de l'ESS en conformité avec les objectifs du SDRIF, d'une part en la replaçant dans une logique réellement solidaire, et d'autre part en engageant des moyens budgétaires conséquents pour atteindre cet objectif.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Céline Malaisé", written over a horizontal line.

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'ÉVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide, conformément au SDRIF qui préconise une plus grande maîtrise de l'artificialisation des sols en vue d'une meilleure gestion des ressources en eau, mais aussi pour enrayer le rognage continu des terres agricoles, de s'engager pour l'abandon des projets d'aménagement inutiles, tels qu'Europacity, qui ne pourra que contribuer davantage à bétonner et à détruire des espaces verts et agricoles aux fonctions écologiques indispensables. »

Exposé des motifs :**Dire définitivement non à Europacity**

Comme le rappelle son évaluation présentée ici, le SDRIF souligne que la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et du bétonnage des terres agricoles sont des enjeux centraux pour l'Île-de-France.

La lutte contre la disparition des espaces verts et agricoles est une question sur laquelle notre collectivité doit redoubler d'efforts. Elle doit dans ce cadre s'opposer à tout projet qui conduirait à aggraver ces logiques.

La Région, afin d'être en pleine cohérence avec ces objectifs, doit donc affirmer énergiquement son opposition au projet Europacity, qui prévoit le bétonnage et la suppression de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, avec pour conséquence des dégâts écologiques considérables et irréversibles.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-019

BILAN DE L'EVALUATION DU SDRIF

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s)

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« Décide, conformément aux objectifs fixés par le SDRIF, et pour répondre de façon plus ambitieuse à l'urgence climatique, de revoir sa politique de développement du fret, tout particulièrement en matière de fret ferré ».

Exposé des motifs :

Relancer une politique régionale de fret ferré ambitieuse

Le développement du fret ferré et fluvial est un aspect majeur du volet transports du SDRIF, qui répond aux enjeux de la transition écologique et sociale de l'Île-de-France posés par ce même document.

Depuis 2015, cette politique régionale a peu progressé. La question du fret ferré en particulier, est en net retrait dans la stratégie du fret mise en place par la Région en 2018.

A l'heure où l'urgence climatique se fait plus pressante, cette question doit être remise au cœur de la politique régionale et trouver des réponses fortes, à travers un engagement plus affirmé de notre collectivité.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaisé", written over a horizontal line.

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'EVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :****Logement : remettre la politique régionale sur la voie de la solidarité**

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« Décide d'abroger la délibération n°CR 39-16 du 17 mars 2016 relative au dispositif « anti-ghettos », qui nuit au nécessaire développement du logement social en Île-de-France, en pénalisant injustement les maires respectant la loi SRU et engagés dans des politiques solidaires de développement du logement social. Cette décision permettra de mieux répondre aux objectifs de solidarité fixés par le SDRIF en matière de développement de logements locatifs sociaux pour assurer un meilleur accès des Franciliens, en particulier les plus modestes, à des conditions de logement dignes.

Décide, parallèlement à cette mesure, de refuser toute subvention régionale d'investissement aux communes et EPCI ne respectant pas les prescriptions de l'article 55 de la loi SRU en matière de logement social. »

Exposé des motifs :

La présente évaluation du SDRIF souligne que les objectifs de ce document en matière de politique du logement gardent leur pertinence.

Cette évaluation affirme toutefois de façon erronée que les objectifs du SDRIF n'entrent pas en contradiction avec le plan « anti-ghetto » mis en place par l'exécutif régional en 2016.

Ce dispositif « anti-ghettos » se fonde en effet sur une vision à la fois caricaturale du logement social, et belle et bien contraire aux objectifs fixés par le SDRIF.

Le logement social est en réalité autrement plus divers et plus vivant que ne le prétend l'exécutif, enfermé dans une vision réductrice. L'exigence de mixité sociale est en effet une demande constante des maires bâtisseurs, qui œuvrent depuis des décennies pour offrir un logement digne à chaque famille.

Les maires des villes ayant plus de 30% de logement social, et qui demandent le maintien de financements régionaux du PLAI à un niveau ambitieux, ne sont pas des irresponsables qui veulent empiler les problèmes aux problèmes, ni la pauvreté à la pauvreté, comme l'insinue l'exécutif régional.

Les subventions au PLAI remplissent un rôle fondamental à plusieurs titres :

- Elles servent d'abord à construire davantage : le développement de logements sociaux en Ile-de-France, en particulier de type PLAI, est en effet indispensable alors que le nombre de Franciliens sans logement (environ 26 000 SDF en Ile-de-France), et de mal-logés ne cesse de croître. Il est indispensable alors même que plus de 700 000 Franciliens attendent aujourd'hui un logement

social, et que 70% d'entre eux sont éligibles au logement social de par leurs revenus.

- Ces subventions servent aussi à réhabiliter les logements dégradés pour changer les conditions de vie dans les quartiers les plus en difficulté.
- Ces subventions servent à diversifier les lieux de construction dans les villes déjà dotées en logements sociaux, pour combattre la concentration des difficultés dans les mêmes quartiers.
- Ces subventions servent aussi de levier pour réaliser des opérations de mixité sociale dans ces mêmes villes, alliant logements sociaux, très sociaux, intermédiaires et en accession à la propriété.

A l'inverse, la volonté de l'exécutif régional de favoriser le développement de logements locatifs de type PLS est à contresens des besoins des Franciliens en matière de logements sociaux, qui concernent majoritairement les logements de type PLAI.

Le prétendu dispositif « anti-ghettos » de l'exécutif régional vise ainsi à priver les maires bâtisseurs d'outils d'aménagement solidaire de leurs villes, qui sont pourtant indispensables.

Ceci alors même que l'un des principaux enjeux en matière de logement, conformément aux objectifs du SDRIF, est aujourd'hui d'obliger les maires qui ne veulent pas de logement social dans leur ville, et qui ne respectent pas la loi SRU depuis des années, à construire des logements sociaux et très sociaux.

Pour l'ensemble de ces raisons, afin de donner tout leur sens aux préconisations du SDRIF, il convient donc de supprimer ce dispositif « anti-ghettos », tel qu'il est conçu par l'exécutif régional.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'ÉVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

L'article 3 de la délibération est modifié comme suit :

« S'engage à poursuivre le travail de suivi, d'évaluation et de prospective pour adapter le document en fonction des résultats de l'évaluation et des évolutions intervenues depuis son adoption, en mobilisant les services de la Région, en s'appuyant sur l'IAU **et d'autres organismes tels que l'ARB, Airparif, Bruitparif**, et en associant les services de l'État et du CESER.

Considérant toutefois :

- qu'une position attentiste n'est pas concevable au regard des grandes mutations actuelles que connaît le territoire francilien,
- que la mise à l'agenda, sur des échéances courtes, d'un certain nombre de grands projets dont l'utilité économique et sociale n'est pas avérée et dont les conséquences environnementales sont extrêmement problématiques, nécessite des dispositions plus coercitives,

s'engage à lancer dès à présent, sur la base des premiers résultats de ce travail d'évaluation et de prospective, la révision du SDRIF avec le renforcement de ses dispositions concernant les enjeux sociaux, environnementaux et climatiques en Ile-de-France.

S'engage dans ce cadre à renforcer notablement les moyens humains et financiers des services régionaux, et ceux des organismes dont les contributions seront indispensables tels que l'IAU, l'ARB, Airparif et Bruitparif »

Exposé des motifs :**Se donner les moyens d'une révision du SDRIF à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux et climatiques**

Le travail d'évaluation et de prospective engagé sur le SDRIF est indispensable. Toutefois, au regard des mutations actuelles que connaît le territoire francilien en termes d'aménagement, au regard également de l'accélération des urgences climatiques et environnementales, une position attentiste de la Région n'est pas envisageable. Celle-ci doit dès à présent, en tenant des premiers résultats de cette évaluation, qui donne déjà une visibilité certaine sur de nombreux sujets, engager un travail de révision ambitieux de ce document.

Dans cet objectif, la Région se doit de mobiliser des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux, pour ses propres services, ainsi que ceux des organismes associés dont l'expertise est indispensable dans ce travail.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'ÉVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« Décide, dans le cadre la lutte contre les déséquilibres territoriaux préconisée par le SDRIF, de lancer une action ambitieuse contre les inégalités qui touchent les quartiers populaires d'Île-de-France, en contribuant notamment, par l'allocation de moyens plus conséquents, au développement d'équipements et de services publics dans ces quartiers ».

Exposé des motifs :**Lutter davantage contre les fractures sociales, économiques et territoriales touchant les quartiers populaires**

Dans le cadre de ses préconisations concernant la lutte contre les inégalités territoriales, le SDRIF insiste notamment sur le développement d'équipements et de services locaux indispensables pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Si la Région a depuis 2015 mis en place une politique en ce sens à destination des territoires ruraux, elle a parallèlement négligé les besoins des quartiers populaires, notamment ceux de petite couronne.

Les habitant.e.s, les associations, les élu.e.s de ces quartiers s'étaient pourtant fortement mobilisés en 2017 pour rappeler les besoins et les urgences les concernant, en particulier lors des États généraux réunis à Grigny. Depuis, cette question reste pleinement d'actualité.

A l'inverse d'une politique opposant les priorités territoriales les uns aux autres, il importe que la Région revienne à une action plus juste et équilibrée, en prenant pleinement en considération la situation des quartiers populaire. C'est en ce sens qu'elle se mettra en cohérence avec les objectifs fixés par le SDRIF.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-019****BILAN DE L'EVALUATION DU SDRIF**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« Réaffirme sa détermination à mettre en œuvre les orientations définies par le SDRIF en matière d'aménagement solidaire et durable, notamment en renforçant la lutte contre les fractures territoriales et sociales, entre travaillant à une meilleure répartition emplois/habitat et au rééquilibrage Est-Ouest.

Dans un souci de rééquilibrage territorial entre construction de logements et de bureaux, elle contribuera à la maîtrise de la construction d'immeubles de bureaux neufs, passant notamment par les renouvellements/restructurations des bureaux existants dans les secteurs où l'offre est déjà surabondante. Le foncier disponible dans ces secteurs sera ainsi mobilisé pour prioriser la construction de logements, en particulier de logements sociaux. Ceci conformément aux objectifs de rééquilibrage régional fixés par le SDRIF ».

Exposé des motifs :**Lutter contre les fractures sociales, économiques et territoriales**

Alors que l'Île-de-France continue à souffrir de déséquilibres territoriaux importants, qui sont encore continuellement aggravés notamment par l'extension continue de secteurs surdéveloppés comme La Défense, il est fondamental de la Région maintienne et réaffirme comme horizon la résorption du déséquilibre habitat/emploi, inscrite dans le SDRIF.

En effet, ce document souligne que : « *S'inscrivant dans un contexte historique fort de déséquilibre marqué entre des territoires très riches en emplois mais pauvres en logements et inversement, la Région vise le rééquilibrage de ces deux composantes entre l'est et l'ouest de l'Île-de-France et au sein des bassins de vie des Franciliens* » (annexe 6 du SDRIF, p. 10).

Si le présent rapport mentionne bien la persistance de ce déséquilibre, la Région ne peut se contenter de rejeter les responsabilités sur l'État face à cette problématique, alors qu'elle continue à favoriser principalement le développement de territoires de l'ouest comme la Défense ou le plateau de Saclay.

Elle doit pleinement et concrètement prendre sa part à cette nécessaire action de rééquilibrage est/ouest, et le rappeler dans la présente délibération.

Afin d'éviter la surproduction de bureaux neufs dans les secteurs où l'offre est déjà surabondante au détriment des logements, et pour limiter la croissance des bureaux vacants, en partie liée à une incohérence entre le marché des bureaux neufs et le gisement de renouvellement, la Région doit s'engager dans une maîtrise de la construction de bureaux neufs, principalement sur les territoires déjà abondamment pourvus, où doit primer la construction de logements, en particulier sociaux.

Cet effort de la Région répondra aux objectifs de rééquilibrage de l'aménagement régional entre Est et Ouest, prescrit par le SDRIF.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-019

BILAN DE L'EVALUATION DU SDRIF

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) Texte de l'amendement :

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Conformément aux dispositions du SDRIF sur la maîtrise du développement du transport aérien, affirme son opposition résolue au projet de terminal T4 à l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle »

Exposé des motifs :S'opposer au projet de terminal T4 à Roissy

La société ADP prévoit actuellement la création d'un terminal T4 à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, qui s'inscrit pleinement dans une logique de développement du trafic aérien, et engendrera une hausse des pollutions sonores et atmosphériques, cela avec des perspectives d'emplois très incertaines.

Ce projet est ainsi à contre-sens des politiques à mener aujourd'hui pour un aménagement durable du territoire francilien. Il est en particulier opposé aux préconisations du SDRIF, qui souligne que « l'accueil de la croissance prévisible du trafic sur Roissy Charles-de-Gaulle doit se faire dans le cadre d'un plafonnement en mouvements à l'horizon du SDRIF et d'une solution satisfaisante apportée au problème des vols de nuit » (SDRIF, fascicule 2, p. 130).

Il est fondamental que la Région Ile-de-France rappelle ces préconisations, et affirme dès à présent son opposition au projet de terminal T4.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe